



Saison 2021/2022 Procès-Verbal N°6

Bureau Comité Directeur

Réunion du Lundi 25 Octobre 2021

Présidence : Nicolas POTTIER.

Présents : Claude BARRÉ, Yann CHAUVEL (audioconférence), Jean-François DELALANDE, Pascal PERRET. Stéphanie PETTIER, Jean-Noël PICOT.

Assistent à la réunion : Mickaël DUPIN (Directeur Administratif).

Absents excusés : Christophe CHESNAIS.

La séance est ouverte à : 18h30

Le secrétariat de la séance est assuré par Mickael DUPIN

1- District

1.1 – Réunion des clubs de R3 et D1 :

- Retour de la part de Nicolas sur les échanges qui ont eu lieu lors de cette réunion de rentrée organisée par la Ligue. Avis unanime des clubs présents.

1.2 – Compétitions de District – Dispositions Saison 2021-2022 :

- Forfait général en D2 :
 - La Commission Départementale d'Organisation des Compétitions propose de passer exceptionnellement le nombre de forfaits à 4 pour la saison 2021-2022. Le nombre de forfaits facturés sera de 4. Accord du Bureau du Comité Directeur.
- Forfait général en D3 :
 - La Commission Départementale d'Organisation des Compétitions propose de passer exceptionnellement le nombre de forfaits à 5 pour la saison 2021-2022. Le nombre de forfaits facturés sera au maximum de 4. Accord du Bureau du Comité Directeur.
- Forfait général en D4 et Vétérans :
 - La Commission Départementale d'Organisation des Compétitions propose de passer exceptionnellement en forfait illimité sur ces deux compétitions pour la saison 2021-2022. Le nombre de forfaits facturés sera au maximum de 4. Accord du Bureau du Comité Directeur.

- Une communication sera faite aux clubs concernant les forfaits.

1.3 – Modalité de purge des matches de suspensions :

- Un rappel va être fait auprès des clubs. (Voir Annexe 1).

1.4 – Fond d’Aide Football Amateur :

- Pour la saison 2021/2022, l’enveloppe attribuée au District de la Mayenne est d’un montant de 77000 €.
- Principe d’un financement homogène sur l’ensemble du territoire de la Ligue des Pays de la Loire par type de réalisation à savoir :
 - Vestiaire 15 000€ maximum.
 - Eclairage 10 000€ maximum.
 - Terrain synthétique 25 000€ maximum.
- Une enveloppe de 25000€ supplémentaire sur la part Ligue est dédiée au financement d’un terrain synthétique sur le territoire mayennais.
- Principe d’une enveloppe de 20% dont la répartition sera réservée à la discrétion des Districts sur d’autres types de réalisations liées au développement de la pratique.
- Le Bureau du Comité Directeur acte la possibilité de financer la rénovation de terrain synthétique.

1.5 – Noël des féminines :

- Le traditionnel rassemblement du Noël des Féminines se déroulera le samedi 11 Décembre de 10h à 16h.

1.6 – Valorisation des bénévoles :

- Le District organisera, en clôture du rassemblement du Noël des Féminines, une réception des bénévoles du District dans le cadre de la valorisation du bénévolat. Tous les membres des commissions seront conviés. Une initiation de FOOT EN MARCHANT ou de FIT FOOT sera proposée avant le réceptif.

1.7 – Coup d’Éclat Crédit Agricole 2021-2022 :

- Pour rappel, ce dispositif vise à mettre en avant des clubs qui ont œuvré, au cours de la saison, en faveur du développement et à la promotion du football. Les quatre clubs récompensés cette saison sont :
 - PLACÉ FC, Remise le mercredi 27 Octobre, le District sera représenté par Jean Noël PICOT et Mickaël DUPIN.
 - SAINT CHRSTIOPHE DU LUAT AS, Remise le mercredi 27 Octobre, le District sera représenté par Nicolas POTTIER et Michel ÉLOY.
 - LA BRULATTE LA GRAVELLE FC, Remise le samedi 27 Novembre à 11h.
 - COURBEVEILE AS, Date de la remise à définir.

1.8 – Fermeture du District :

- Période de Noël :
 - Les bureaux du District seront fermés du Jeudi 23 Décembre au Mardi 4 Janvier 2022 inclus.
- Période d’été :
 - Le Bureau du Comité Directeur fixe le cadre des modalités des congés pour cette période.
 - La fermeture du District sur la période estivale sera communiquée ultérieurement.

Prochaine réunion du Comité Directeur : Mardi 9 Novembre 2021 à 18h30.

La séance est levée à 20h.

Le Président du District



Nicolas POTTIER

Le Secrétaire de Séance



Mickael DUPIN



Saison 2021/2022
Procès-Verbal N°6

Bureau Comité Directeur
Réunion du Lundi 25 Octobre 2021

Annexe 1

Modalités pour purger une suspension - Rappel des dispositions de l'article 226















Extrait de l'article 226 des RG FFF :

« 1. La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement par exemple en application de l'article 167 des présents règlements).
Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

... »

Avant de reprendre la compétition avec n'importe quelle équipe de son club, un joueur sanctionné doit vérifier que l'équipe avec laquelle il va participer a effectivement joué un nombre de matchs égal au nombre de matchs de suspension.

Par exemple, un joueur U18 ayant 3 matchs de suspension ferme devra purger ainsi :

	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6
Equipe senior 1 : <i>Date d'effet de la sanction</i>						
Equipe senior 2 : <i>Date d'effet de la sanction</i>						
Equipe U18 (A) <i>Date d'effet de la sanction</i>						

Semaine 4 : le joueur peut reprendre en U18.

Semaine 5 : le joueur peut poursuivre avec les U18 ou rejoindre l'équipe Seniors 1, **mais il ne peut être inscrit sur la feuille de match en Seniors 2.**

Semaine 6 : le joueur peut être inscrit sur la feuille de match de l'une des 3 équipes.

Autres exemples ci-dessous

Cas N°1 : un joueur est suspendu 1 match dans un club où il peut évoluer dans 2 équipes

Date d'effet	Matches	Matches	Matches	Matches	Matches	Matches
Lundi 06/09/2021	Dimanche 12/09/2021	Dimanche 19/09/2021	Dimanche 26/09/2021	Dimanche 03/10/2021	Dimanche 10/10/2021	Dimanche 17/10/2021

Equipe 1		<i>Coupe</i>	<i>Championnat</i>	<i>Championnat</i>	<i>Championnat</i>	<i>Coupe</i>	<i>Championnat</i>
Joueur	1 match de suspension	suspendu	libre	libre	libre	libre	libre

Equipe 2		<i>Match non-joué</i>	<i>Championnat</i>	<i>Championnat</i>	<i>Championnat</i>	<i>Coupe</i>	<i>Championnat</i>
Joueur	1 match de suspension	suspendu	suspendu	libre	libre	libre	libre

Cas N°2 : un joueur est suspendu 3 matchs dans un club où il peut évoluer dans 4 équipes

Date d'effet	Matches	Matches	Matches	Matches	Matches	Matches
Lundi 06/09/2021	Dimanche 12/09/2021	Dimanche 19/09/2021	Dimanche 26/09/2021	Dimanche 03/10/2021	Dimanche 10/10/2021	Dimanche 17/10/2021

Equipe 1		<i>Championnat</i>	<i>Championnat</i>	<i>Coupe</i>	<i>Championnat</i>	<i>Championnat</i>	<i>Championnat</i>
Joueur	3 matchs de suspension	suspendu	suspendu	suspendu	libre	libre	libre

Equipe 2		<i>Championnat</i>	<i>Match non-joué</i>	<i>Exempt</i>	<i>Championnat</i>	<i>Championnat</i>	<i>Championnat</i>
Joueur	3 matchs de suspension	suspendu	suspendu	suspendu	suspendu	suspendu	libre

Equipe 3		<i>Championnat</i>	<i>Championnat</i>	<i>Match remis</i>	<i>Championnat</i>	<i>Championnat</i>	<i>Championnat</i>
Joueur	3 matchs de suspension	suspendu	suspendu	suspendu	suspendu	libre	libre

Equipe 4		<i>Championnat</i>	<i>Championnat</i>	<i>Exempt</i>	<i>Forfait</i>	<i>Championnat</i>	<i>Championnat</i>
Joueur	3 matchs de suspension	suspendu	suspendu	suspendu	suspendu	suspendu	libre